



Rapport annuel 2022

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion
des déchets ménagers et assimilés

Rapport présenté par André BIDAUD lors du Conseil Syndical du 06.06.2023



**Panneau
Pocket**

www.sictomsudallier.fr



**SICTOM
SUD-ALLIER**

LE CADRE REGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Les faits marquants 2022

PARTIE 2 – Les indicateurs techniques

01. Le contexte.....	p. 7
02. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	p. 10
03. La collecte des déchets non ménagers.....	p. 25
04. Le bilan des déchets collectés par le SICTOM.....	p. 26
05. Le traitement des déchets.....	p. 27
06. Les impacts environnementaux et sanitaires.....	p. 32
07. L'emploi et les conditions de travail.....	p. 34
08. La communication et les relations avec les usagers.....	p. 36
09. La prévention des déchets.....	p. 38
10. Perspectives 2023.....	p. 42

PARTIE 3 – Les indicateurs économiques et financiers

01. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	p. 44
02. Le budget, le coût du service et le financement.....	p. 46

ANNEXES

Partie 1

LES FAITS MARQUANTS 2022

Chiffres clés 2022

122 Agents titulaires – 22 intérimaires ETP (CDG)

Ordures ménagères : 247 kg/habitant

Collecte sélective (emballages + papiers + cartons) : 59 kg/habitant

Verre : 34 kg/habitant

Déchetterie : 309 kg/habitant / 314 595 entrées

Objets encombrants/épaves : 1,3 kg/habitant

Erreurs de tri : 9 kg/habitant

1 341 962 KM parcourus

668 882 LITRES DE GASOIL consommés

Contrôle d'accès en déchetteries

En 2022, ce sont les déchetteries de Bayet, Bellenaves et Chantelle qui ont été dotées du système de contrôle d'accès par badge, venant s'ajouter aux déchetteries de Charmeil, Ebreuil, Gannat, Monétay/Allier, St Germain des Fossés, St Prix, St Yorre, Tronget et Varennes/Allier.

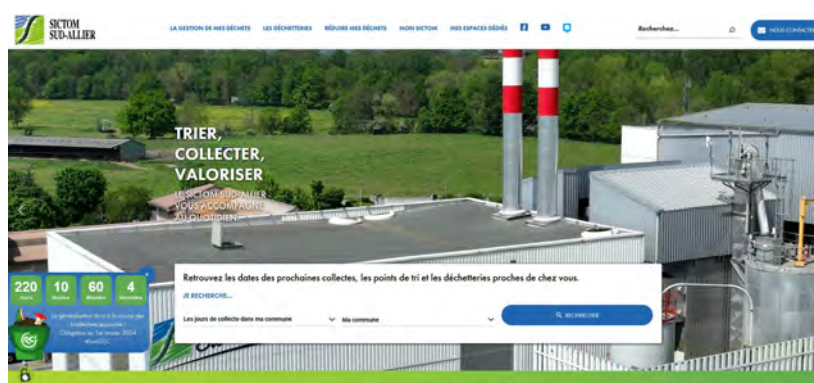


Mise en service des broyeurs à végétaux



Deux broyeurs à végétaux sont mis à disposition des communes pour valoriser les tailles, directement sur place. Le broyat peut ensuite être utilisé dans les espaces verts communaux en paillage ou dans le processus de compostage.

Mise en ligne d'un nouveau site Internet



Fin 2022, le nouveau site Internet de la collectivité a été mis en ligne avec de nouvelles fonctionnalités, des formulaires de contacts rapides et pratiques pour tous les usagers. Rendez-vous sur www.sictomsudallier.fr ! Ce site cohabite avec l'application PanneauPocket, que chacun peut télécharger gratuitement sur son smartphone, qui informe les usagers en temps réel.

Enfin, le SICTOM Sud-Allier possède une page Facebook qui permet d'informer, sensibiliser et valoriser les actions menées quotidiennement avec nos partenaires.

Partie 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

01. LE CONTEXTE

01.1. Présentation du périmètre

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **100 450 habitants** (population totale) dont 1 883 habitants avec les EHPAD.

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les **13 communes adhérentes de l'ancienne CC Le Donjon Val Libre** conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ jusqu'au 30/04/2024.

Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.



Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne 59 communes

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté 36 communes

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire 27 communes

Communauté de Communes Pays de Lapalisse 14 communes

Communauté de Communes Bocage Bourbonnais 12 communes

Communauté de Communes Commentry Montmarault Néris les Bains 1 commune

01.2. Equipements



- ✓ Une **Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères (UVEOM)** à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- ✓ **15 déchetteries** gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchetteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

01.3. Fonctionnement institutionnel

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes.

Ils ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre.

Le bureau est composé de 14 élus : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 10 membres. Par ailleurs, 5 commissions et plusieurs groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du Conseil Syndical.

Le SICTOM Sud-Allier est enfin représenté au sein de diverses instances telles que la Société Publique Locale Allier Tri, la Commission de Suivi de Site, l'association AMORCE.

Le Président et les 3 Vice-Présidents

Le Président prépare et exécute les décisions du Comité Syndical. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses missions par 3 Vice-Présidents.



André BIDAUD
Président du SICTOM Sud-Allier
Maire de Chantelle

"Je suis partisan du changement dans la continuité, en prenant exemple sur Pierre COURTADON dont la devise était "rassembler et non diviser", en étant à l'écoute des 100 450 usagers de nos 149 communes et de nos 122 agents.

Après avoir intégré le Bureau en 1998, j'ai connu les importantes remises aux normes du SICTOM et ma petite expérience en tant que Vice-Président aux côtés de Pierre COURTADON me permet de concilier les attentes des agents et des usagers ainsi que les impératifs financiers."

3 Vice-Présidents vont l'accompagner durant ce mandat :



Claire MATHIEU-PORTEJOIE
1^{ère} Vice-Présidente
Maire de Jenzat
En charge du personnel



Jacques BLETTERY
2^{ème} Vice-Président
Maire de St Nicolas des Biefs
En charge des finances



Bernard DEVOUCOUX du BUYSSON
3^{ème} Vice-Président
Maire de Broût-Vernet
En charge de la prévention des déchets et de la collecte sélective

Le Bureau Syndical

Le Bureau se compose du Président, des 3 Vice-Présidents et de 10 membres. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les comités syndicaux, débattre des orientations du Syndicat et prendre des décisions. Les membres du Bureau sont :



Michel BONNEFILLE
Ebreuil



Jacques de CHABANNES
Lapalisse



Frédéric DUPONT
St Germain des Fossés



Franck GONZALES
Charmeil



Alain LASSALLE
Le Breuil



Michel MAITRE
Rongères



Eddy NOCART
St Yorre



Noël PLANE
Gannat



Henri PUJOS
Sorbier



Roger VOLAT
St Pourçain sur Sioule

02. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

02.1. Organisation du service de collecte

TYPE DE DECHETS	FREQUENCE COLLECTE	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	1 fois/sem. à 2 fois/sem.	Porte à porte	Bacs de regroupement sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers + papiers	1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	-	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m ³ sur roues pour certains professionnels
Végétaux	-	Déchetteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie	Porte à porte	-
Autres déchets (DEEE, ferrailles...)	-	Déchetteries	-
Déchets des professionnels (Redevance Spéciale)	1 fois/sem.	Porte à porte	Fréquences de collecte pouvant être variable selon les professionnels

02.2. La collecte des ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers.

02.2.1. Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés (compostage, collecte sélective, colonnes à verre, bornes textiles et déchetteries).

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.

Organisation



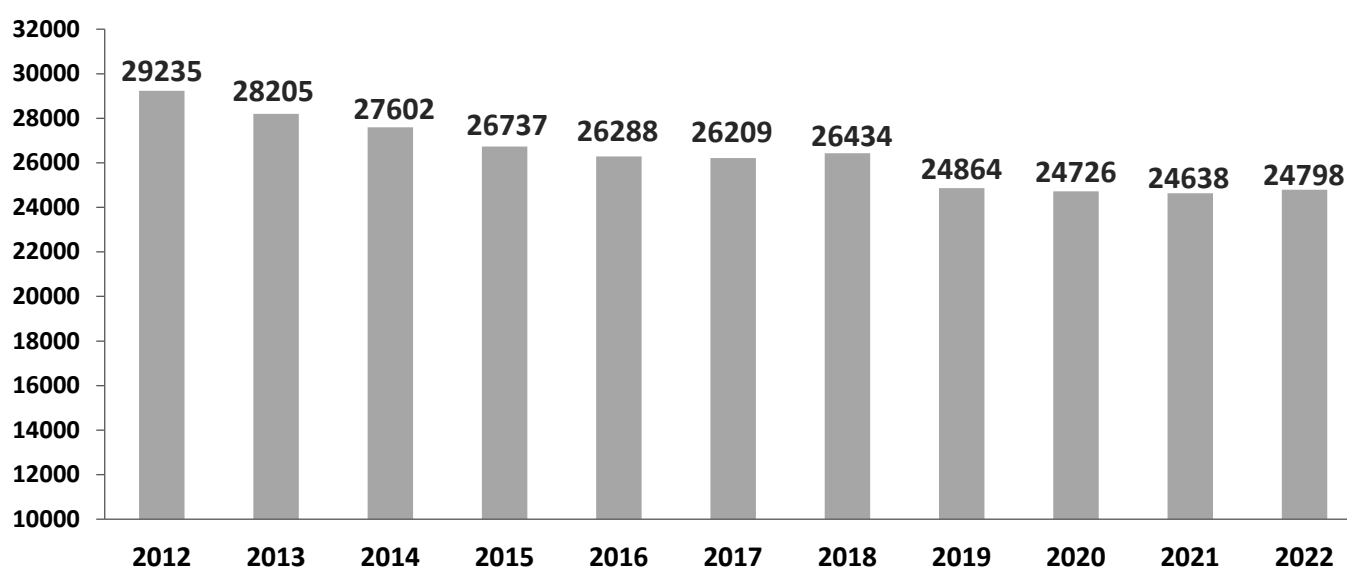
*UVEOM : Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères

*REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères

*ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées



>>> Entre 2012 et 2022, la baisse des tonnages d'OMR collectées sur le territoire s'élève à 15%.

>>> En 2022, nous enregistrons une moyenne de 247 kg/hab.

>>> Nous estimons la quantité de Déchets d'Activités Economiques (DAE) présents dans les OMR à 7 600 tonnes en 2022, soit 76 kg/hab. Soit une moyenne estimée de 198 kg/hab. hors DAE.

Sur le plan national, la moyenne est de 246 kg/hab. en 2021.

02.2.2 Collecte des emballages ménagers, papiers et cartons

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) et papiers-cartons sont les suivants :

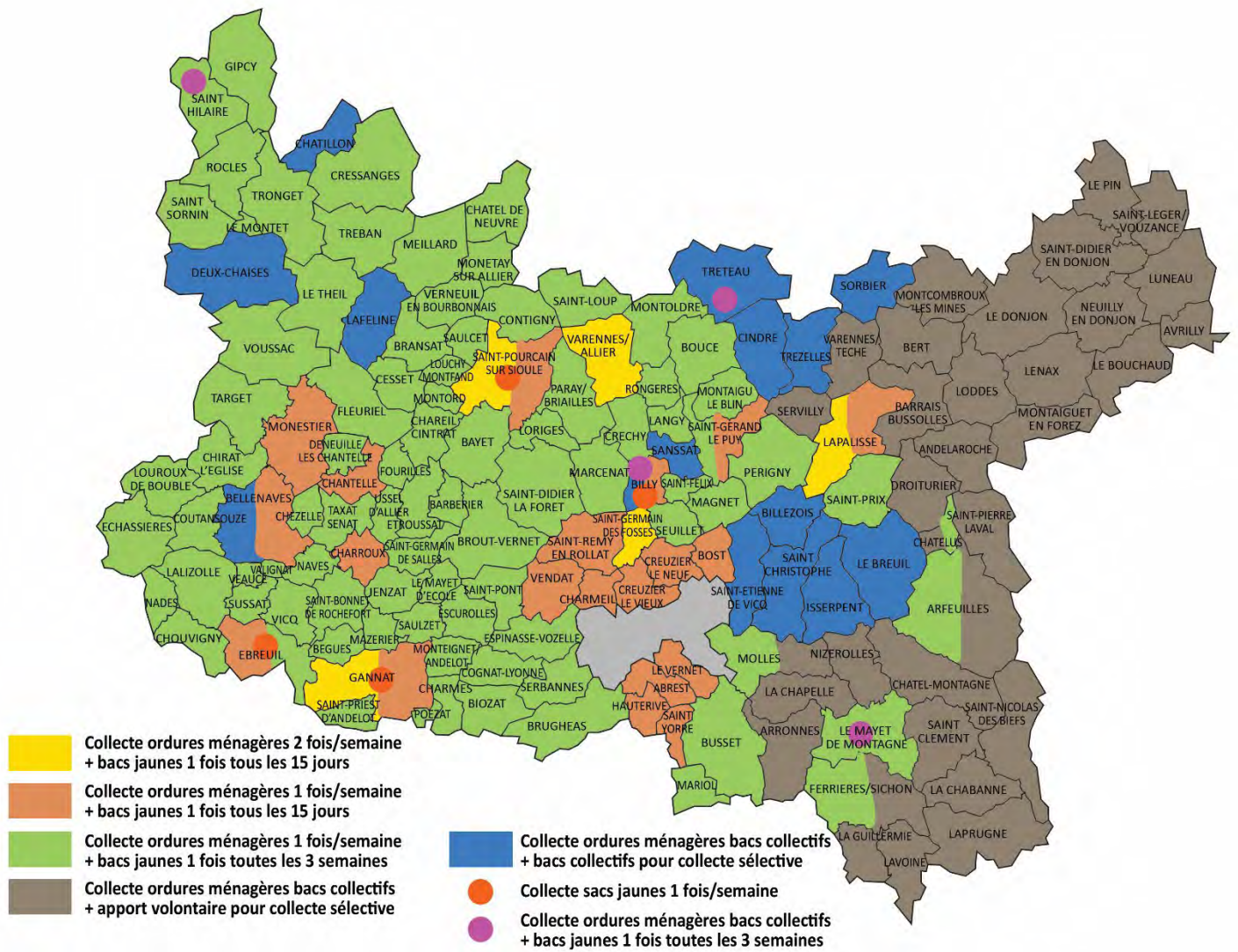
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

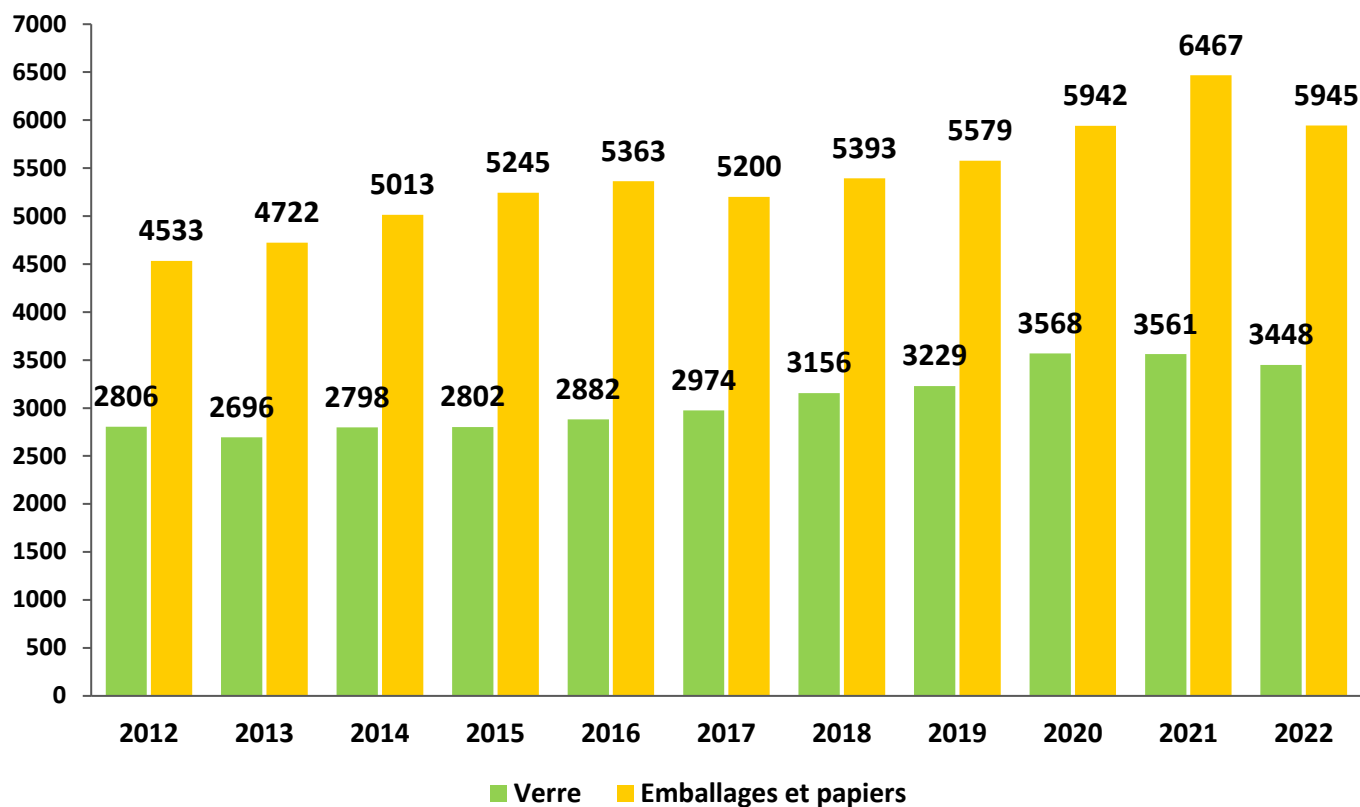
Organisation



Répartition des communes par types de collecte



Evolution des performances de collecte sélective (hors refus de tri)



>>> Entre 2012 et 2022, la hausse des tonnages d'EMR et papiers-cartons (hors erreurs de tri -refus-) collectés sur le territoire s'élève à 31%.

>>> En 2022, nous enregistrons une moyenne de 59 kg/hab.

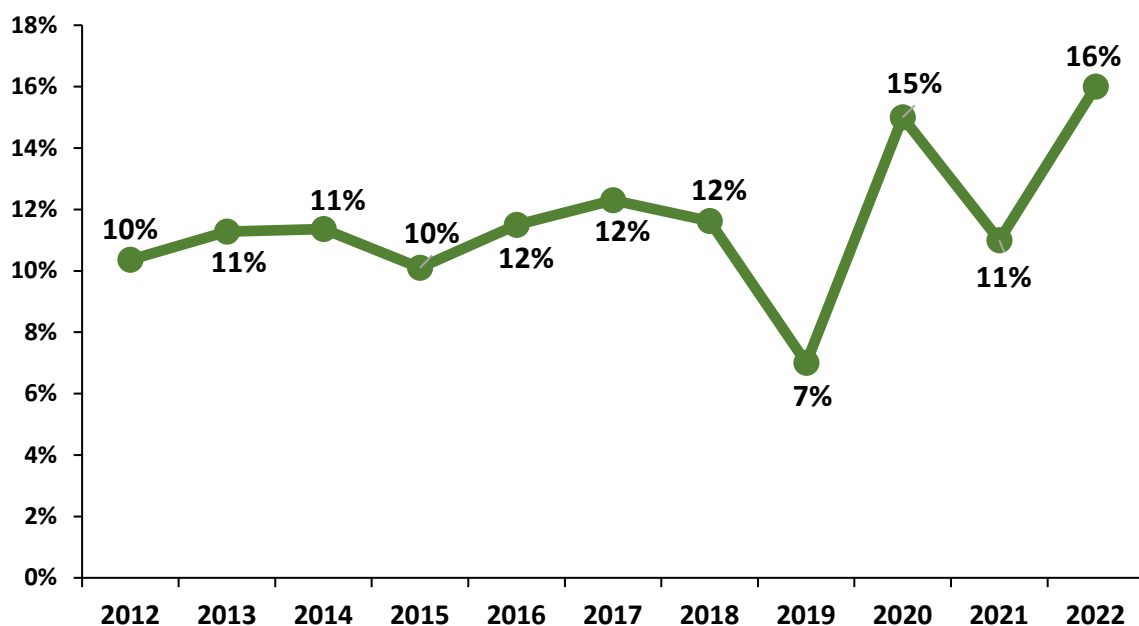
Au niveau national, la moyenne est de 87 kg/hab. en 2021 (emballages-papiers-cartons + verre).

>>> Entre 2012 et 2022, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 23%.

>>> En 2022, nous enregistrons une moyenne de 34 kg/hab.



Evolution du taux d'erreurs de tri (refus)



La qualité de tri moyenne est très fluctuante ces trois dernières années.

✓ *Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes*

1. Vérification des bacs et sacs jaunes par les équipes de collecte et par les ambassadeurs du tri
2. Signalement des refus de collecte sur les postes GPS des bennes
3. Données traitées par le service collecte sélective
4. Sensibilisation des usagers

✓ *Caractérisations internes*

Une campagne d'analyse du contenu des ordures ménagères et des bacs jaunes a été effectuée pendant l'été 2022 avec des prélèvements d'échantillons sur l'une de nos tournées.

Les résultats enregistrés en 2022, pour les ordures ménagères, relèvent que 54% du bac pourrait être évités, grâce au compostage, ou triés !





SICTOM
SUD-ALLIER

RÉDUISONS ENCORE PLUS NOS DÉCHETS, C'EST POSSIBLE

**Aujourd'hui
247 kg/hab**

-  + de 700 colonnes à verre implantées sur le territoire
1000 tonnes/an à trier
Coût de traitement : 0€
-  + de 150 bornes textiles : vêtements, chaussures, linge
1000 tonnes/an à trier
Coût de traitement : 0€
-  15 déchèteries pour les déchets végétaux et spécifiques + recyclerie Cusset pour le réemploi
1810 tonnes/an broyées ou réutilisées
Coût de traitement : 72 000€
-  Vente de composteurs + les sites de compostage partagé
3630 tonnes/an à composter
Coût de traitement : 0€
-  Dotation de bac/sac jaune, implantation de colonnes jaunes dédiées au tri
6400 tonnes/an à trier
Coût de traitement : 615 296€



* 140 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes

Analyse de notre poubelle ordures ménagères été 2021

**Demain
107 kg/hab**



Après avoir adopté de nouvelles pratiques de consommation et trié emballages, papiers, verres, déchets organiques et déchets spécifiques, notre poubelle «ordures ménagères» ne devrait peser qu'un peu plus de 100kg/hab/an

-14 000 tonnes/an retirées de l'incinération

Economie annuelle

**1 001 104€
soit 10€/hab/an**



Suivez-nous sur
www.sictomsudallier.fr



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

contact@sictom-sud-allier.fr
04 70 45 51 67

GRÂCE À NOTRE GESTE DE TRI...

2022

En 2022, chaque usager a trié, en moyenne, 93 kg d'emballages, papiers, cartons et de verre.
Ici sont présentés des exemples de produits conçus à partir du recyclage de ces matières, ainsi que des équivalents en énergies.



LE TRI EN MODE ÉTÉ

Sictom Sud Allier



LE TRI EN MODE ÉTÉ

Sictom Sud Allier

02.3. La collecte en déchetterie et les collectes encombrants-épaves

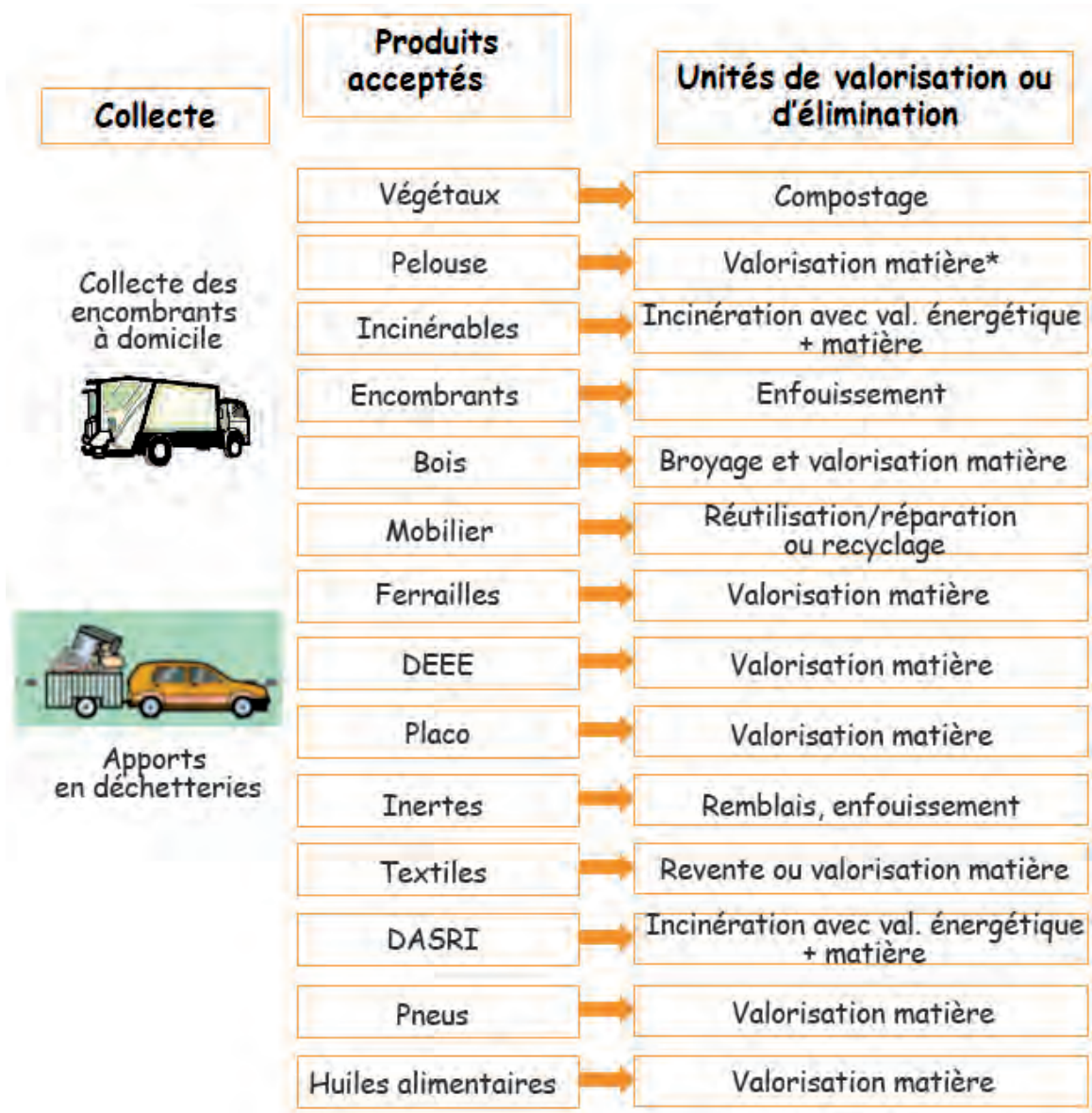
02.3.1 Collecte dans les 15 déchetteries

Horaires d'ouverture 2022

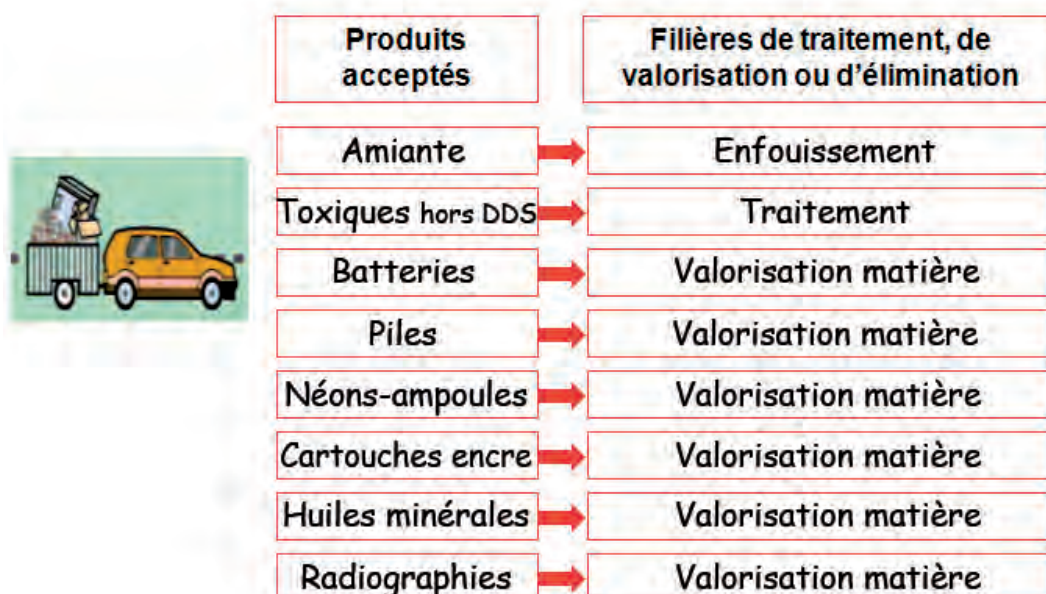
Horaires d'été : 1^{er} mars au 31 octobre – Horaires d'hiver : 1^{er} novembre au 29 février / Fermées dimanches + jours fériés

Déchetteries d'Ebreuil, de St Yorre, de Varennes sur Allier, de St Germain des Fossés, de St Prix							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetteries de Tronget et Bellenaves							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée	Fermée	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermé
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	Fermée	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée
Déchetterie de Le Donjon							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Toute l'année	MATIN	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45
Déchetteries de Chantelle et de Monétay/Allier							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	Fermée	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45
Déchetterie de St Gérard le Puy							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	14h30 – 17h45	14h30 – 17h45	Fermée	14h30 – 17h45	14h30 – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetteries de Bayet, Charneil et Gannat							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15– 12h	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	14h– 17h45	14h– 17h45	14h– 17h45	14h– 17h45	14h– 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetterie du Mayet de Montagne							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45

Organisation



*valorisation matière = régénération/recyclage



Fréquentation (en nombre de passages)

Les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **314 595 passages** dont **311 032 particuliers et 3 563 professionnels**, soit une fréquentation globale stable par rapport à 2021.

Les très fortes fréquentations enregistrées ces dernières années ont poussé les élus du SICTOM Sud-Allier à rationaliser les entrées avec l'entrée en vigueur de la limitation des accès dans nos déchetteries à 24 passages annuels par foyer à compter du 1^{er} janvier 2023. A noter que la fréquentation moyenne sur notre territoire est de 6,5/foyer/an.

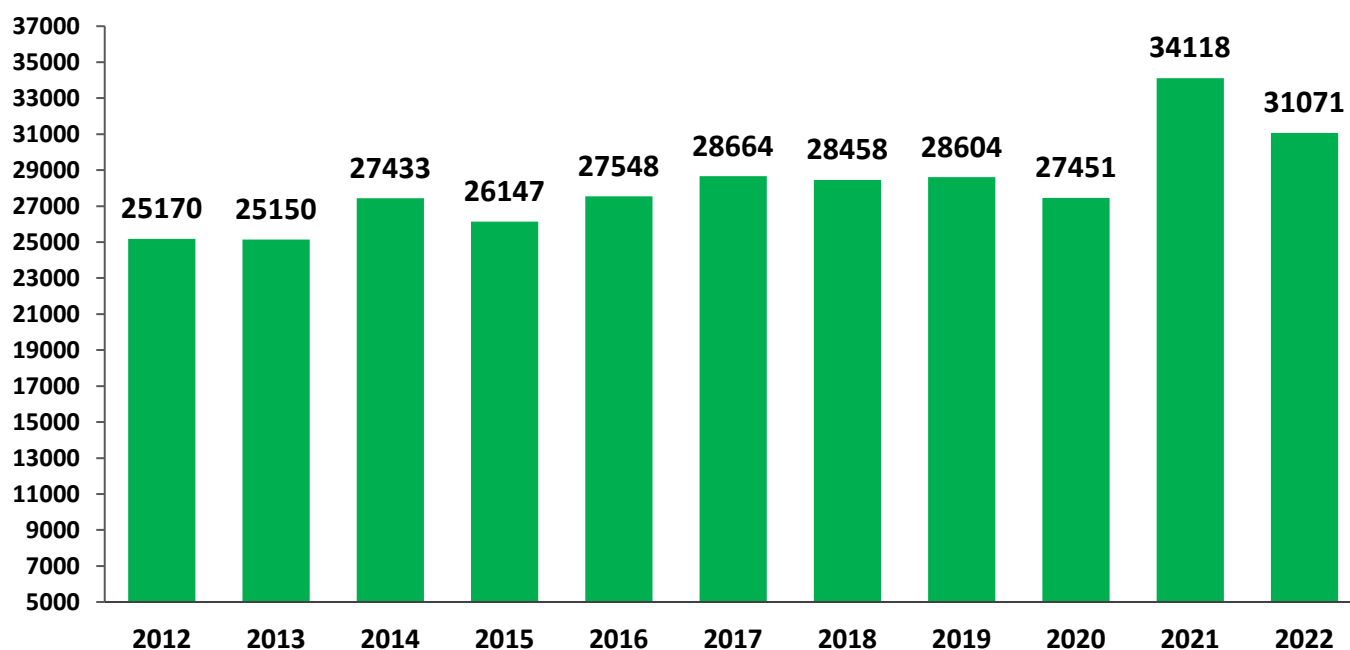
Quantités de déchets collectés (en tonnes)

	Flux	2022	Evolution en %
DECHETS VALORISES	Végétaux	11 063 Dont 384 tonnes enlèvements et 1 431 tonnes dépôts communaux	+29%
	Pelouse	218	+526%
	Déchets incinérables valorisés UVE Bayet*	610	+16%
	Bois	2 574	+18%
	Mobilier	1 924	+27%
	Cartons comptabilisés avec les emballages-papiers		
	Ferrailles	1 833	+2%
	DEEE	1 005	+10%
	Batteries	29,5	+29%
	Piles (y compris bornes dans communes)	10	+146%
	Huiles de vidange	48	-
	Huiles alimentaires	5	+150%
	Placo	371	+14%
	Pneus	99	+14%
	Néons-ampoules	Env. 2	+28%
	Cartouches encre	0,6	+75%
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	0,5	-20%
	DASRI	1,3	+36%
Sous-total déchets valorisés	19 793,9	+22%	
DECHETS NON VALORISES	Inertes	5 703	+35%
	Encombrants	5 411	+15%
	Amiante	74	-25%
	Toxiques hors DDS	9,2	-34%
	DDS	80	+31%
	Sous-total déchets non valorisés	11 277,2	+24%
TOTAL DES APPORTS	31 071,1	+23%	

*Seules 553 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2022 par LUCANE

En 2022, **8 957 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM.

Evolution des quantités de déchets collectées



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en diminution, même si reste élevée : -9% pour atteindre en 2022 **31 071 tonnes**, soit une moyenne de **309kg/habitant**.

>>> Entre 2012 et 2022, la hausse des tonnages de déchets de déchetteries collectés sur le territoire s'élève à 23%.

Au niveau national, la moyenne enregistrée en 2021 est de 243 kg/hab.

Apports inertes à l'ISDI de Gannat

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli près de **2 000 tonnes** en 2022.

02.3.2. Collectes annexes



ENCOMBRANTS – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

93 tonnes ont été collectées en 2022, un tonnage en recul de 44% par rapport à 2021.



EPAVES – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

En 2022, ce sont 38 **épaves**, soit **39 tonnes** qui ont été collectées. Un chiffre en baisse de 56% par rapport à l'année précédente.



TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES – Collecte par points de regroupement (Le Relais et Emmaüs)

En 2022, **332 tonnes** ont été collectées. Un tonnage stable par rapport à 2021.

02.4. Evolution consommation carburant et km parcourus

POIDS LOURDS					
2022			2021		
1 204 305 km	651 109 litres	54 L/100 km	1 240 464 km	680 049 litres	54,8 L/100 km
-3%	-4%	-1%	-	-	-
VEHICULES 3,5 TONNES					
2022			2021		
137 657 km	17 773 litres	13 L/100 km	128 284 km	15 511 litres	12,1 L/100 Km
+7%	+15%	+7%	-	-	-
VEHICULES LEGERS					
96 077 km	5 744 litres	6 L/100 km	122 339 km	7 122 litres	5,8 L/100 km
-21%	-19%	+3%	-	-	-

>>> En 2022, 685 002 litres de carburant ont été livrés pour un montant de 1 267 648 € TTC, soit un coût moyen de 1,85 € TTC/litre

Des formations éco-conduite seront programmées en 2023 pour que les conducteurs acquièrent les bases d’une conduite « économe ».



03. LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. Ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et EHPAD sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques. Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2022	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels	DAE	Convention	29 399,43 m ³	+2%	Redevance spéciale
Campings					
Collèges Lycées					
Maisons de retraite					
CD 03	OM	Marché public	455,76 m ³	+43%	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Convention	562,90 m ³	-2%	Redevance spéciale
TOTAL			30 418,09 m³ Soit une estimation de 7 600 tonnes (250kg/m ³)	+2%	



04. LE BILAN DES DECHETS COLLECTES PAR LE SICTOM

04.1. Bilan global 2022 des déchets collectés

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	24 798 (estimation 7 600 T DAE)	UVE Bayet
Erreurs de tri	PàP et AV	943	UVE Bayet
Verre	AV	3 448	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	5 945	Allier Tri
Déchets déposés en déchetteries		31 071	Repreneurs spécifiques
Encombrants	PàP	93	Echalier / ISDND du Guègue
Epaves automobiles	PàP	39	Echalier
Divers (textiles, réemploi...)	AV	344	Repreneurs spécifiques
TOTAL		66 681 T (71 055 T en 2021) soit -6%	

En 2022, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit **664 kg de déchets ménagers et assimilés, soit 1,82kg/jour/habitant.**

Hors DAE, nous estimons la production moyenne à **588 kg de DMA/hab.**



05. LE TRAITEMENT DES DECHETS

05.1. Traitement des ordures ménagères : UVE Bayet

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

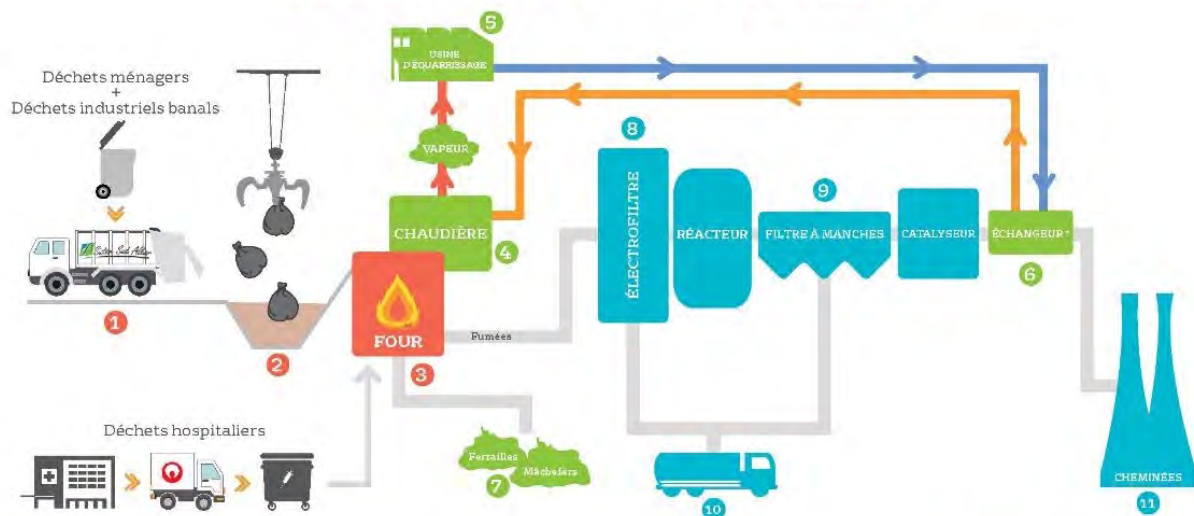
Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVE a traité en 2022, 25 351 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises (86% de ces déchets sont d'origine ménagère, 7% étant des déchets d'activités économiques et 7% des déchets d'activités de soins à risques infectieux).

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2022 LUCANE qui est disponible sur demande (contact@sictom-sud-allier.fr) et en téléchargement sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr

05.1.1. Fonctionnement

DU DÉCHET À L'ÉNERGIE VERTE



GESTION DES DÉCHETS

1 Réception des déchets

Les camions transportant les déchets sont pesés et soumis à un contrôle de radioactivité. Les déchets sont ensuite déchargés dans la fosse.

2 La fosse

Les déchets ménagers sont stockés dans une fosse de 2 000 m³. Le pontier les mélange à l'aide d'un grappin d'une capacité d'une tonne. Un mélange homogène permet une meilleure combustion des déchets.

3 Le four

Le four incinère les déchets à plus de 2 000°C. Les déchets avancent dans le four à l'aide de grilles mobiles. L'usine compte deux fours d'une capacité de 4 et 3 tonnes par heure.

VALORISATION

4 La chaudière

Les fumées générées sont dirigées vers une chaudière. Les fumées réchauffent le circuit d'eau de la chaudière et de la vapeur est produite.

5 Valorisation externe

La vapeur constitue de l'énergie pour l'usine d'équarrissage voisine. Cette dernière utilise l'énergie de la vapeur et renvoie de l'eau condensée à Lucane.

6 Échangeur

Les condensats sont dirigés vers l'échangeur. La chaleur contenue dans les fumées permet de préchauffer l'eau qui alimente la chaudière. * Installation de l'échangeur en 2017 a permis d'augmenter la performance énergétique de l'UVE.

7 Mâchefers/ferrailles

Les résidus de combustion sont déferroillés et criblés. Les métaux sont recyclés dans l'industrie métallurgique. Les mâchefers sont utilisés comme matériaux pour les travaux publics (sous-couche routière, parking).

TRAITEMENT DES FUMÉES

8 L'électrofiltre

L'électrofiltre dépoussière les fumées grâce au principe de l'électricité statique.

9 Réacteur et filtre

Le réacteur capte les polluants des fumées (acides, métaux lourds, dioxines) par injection de bicarbonate et de charbon actif. Les polluants sont isolés par les filtres à manches. Les oxydes d'azote sont neutralisés dans le catalyseur par injection d'eau ammoniacale.

10 REFIO

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'incinération des Ordures Ménagères sont les résidus solides résultant du traitement des fumées. Ces REFIO sont évacués vers des installations de stockage de déchets dangereux où ils sont traités, stabilisés et stockés.

11 Cheminées

Les cheminées évacuent les fumées épurées. Elles sont équipées de capteurs pour mesurer en continu la qualité des rejets atmosphériques.

05.1.2. Tonnages traités à l'UVE

✓ Récapitulatif des flux des entrées et des sorties

DECHETS ENTRANTS / SORTANTS		
Type de déchets	Tonnes	Ratio
OM et assimilés du SICTOM SA, dont 24 798 OM	25 351	44%
OM SICTOM NA	18 684	33%
Apports Allier Tri (erreurs de tri)	3 011	5%
DASRI	4 122	7%
DAE	3 937	7%
OM extérieures	2 256	4%
Boues	280	0,5%
Total déchets réceptionnés	57 641	
Déchets détournés vers ISDND Gaïa Cusset	2 007	
Total déchets incinérés (OM + DAE + DASRI)	55 634	
Sous-produits issus de l'incinération		
Métaux	Tonnages	
Métaux ferreux	1 130	
Métaux non ferreux	65	
Total métaux valorisés	1 195	
Mâchefers	Tonnages	
Mâchefers produits	11 828	
Total mâchefers expédiés	10 513	
Déchets issus de l'incinération	Tonnages	
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 630	
Total REFIOM évacués	1 630	
Valorisation énergétique	MWh	
Vapeur produite	124 098	
Vapeur autoconsommée	19 140	
Vapeur vendue à l'équarrissage	78 161	

05.1.3. Production et valorisation énergétique

	ENERGIE PRODUITE		ENERGIE VENDUE		ENERGIE AUTOCONSOMMEE		TOTAL ENERGIE VALORISEE MWh	ENERGIE DELESTEE	
	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh		Tonnage vapeur	Energie MWh
TOT. 2022	189 498	124 098	121 885	78 161	29 197	19 140	97 300	38 416	26 798
EVO	-0,4%		+3,1%		+1,5%		+2,7%	-10,4%	

05.1.4. Flux de sous-produits

✓ Mâchefers

11 828 tonnes de mâchefers ont été produits (-6%) et 10 513 tonnes ont été valorisées (-29%) en 2022.

✓ REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération

1 630 tonnes de REFIOM ont été produites en 2022 (+0,4%) et enfouies en Installation de Stockage gérée par le groupe Séché.

En 2022, 1 130 tonnes de métaux ferreux ont été récupérées (-11%) et 65 tonnes de métaux non ferreux (-6%).

05.1.5. Bilan énergétique

Nous notons que le taux de valorisation globale de Lucane sur l'année 2022 est de 85%, en léger recul de 1 point.

05.2. Traitement des emballages ménagers recyclables : centre de tri

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.

Depuis mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.

Le tri



Après leur vidage, les déchets sont repris à la chargeuse qui alimente **la trémie** d'alimentation ouverte de sacs, qui permet d'alimenter l'ensemble du process de tri et d'ouvrir les sacs jaunes.

Le trommel permet de séparer les déchets en 3 fractions granulométriques.

Le crible balistique sépare les corps plats (papiers) des corps creux (bouteilles).

Les tris optiques trient les déchets en fonction de la matière qui compose l'objet grâce à l'utilisation de la spectroscopie.

Ultra moderne, une partie de la maintenance peut être effectuée par les fabricants à distance, assurant ainsi un gain de temps pour l'exploitation.

L'overband capte les ferreux.

Le courant de Foucault récupère l'aluminium (même sur les petits objets tels que les capsules de café ou les plaquettes de médicaments).

La presse à balles permet de compacter les déchets triés. C'est la spectrométrie.

05.2.1. Fonctionnement

Sont admis sur le site :

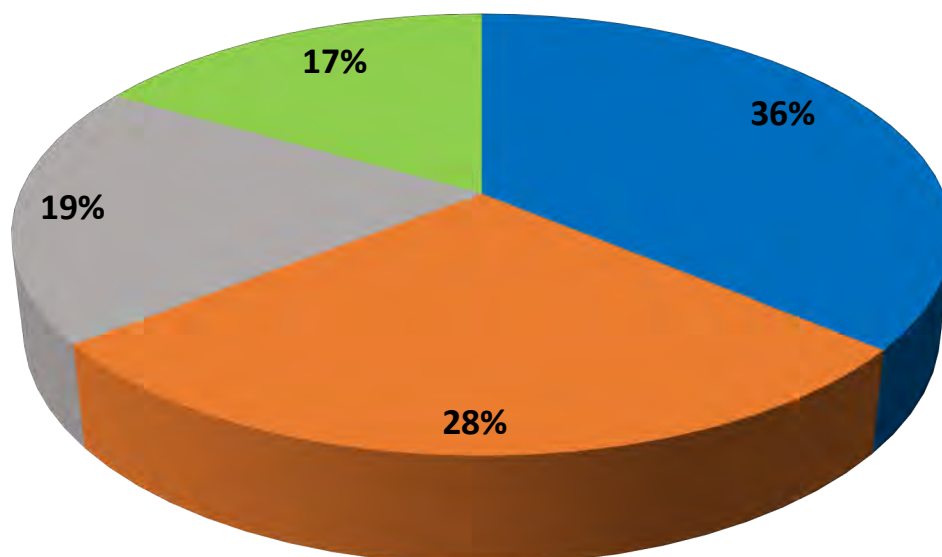
Les emballages et papiers issus des collectes sélectives en porte à porte (bacs et sacs jaunes), par bacs de regroupement et points d'apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVE de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage.

Tout au long de l'année, 18 caractérisations sont effectuées au centre de tri



05.3. Répartition des modes de traitement des DMA



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement ■ Valorisation organique

La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 19% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM), un chiffre stable depuis quelques années.

05.4. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

En 2022, 12 937 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVEOM de Bayet et les OM détournées de l'UVE lors des arrêts techniques) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 119,82 (125,57 en 2021).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :

tonnages collectés en 2010 = indice 100

$(\text{tonnages année } N * 100) / \text{tonnages 2010} = \text{indice année } N$

Les REFIOM sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme le bicarbonate de sodium.

Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.

Entre 2022 et 2021, la production de REFIOM a été stable (+0,4%) sur l'UVE de Bayet.

06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

06.1. Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères de Bayet

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maîtrise et la valorisation des ressources énergétiques

06.2. Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents du SICTOM Sud-Allier

Dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a créé, en 2018, un groupe de travail pour élaborer son document unique avec les 4 assistants de prévention.

- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des matériels roulants
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des déchetteries,
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle du site de Bayet (déchetterie, bâtiment administratif, quai de transfert),
- 1 nouvel assistant de prévention chargé du contrôle des collectes

La première mission du groupe de travail consistait à centraliser l'ensemble des documents et la mise en forme des travaux de recensement des risques réalisés par les assistants de prévention.

- **Un classeur concernant les agents et les documents associés à leurs missions :**
 - 1) Formation Initiale de sécurité
 - 2) Document unique – Fiches de poste
 - 3) Autorisations habilitations
 - 4) Instructions sécurité
 - 5) Règlement intérieur
 - 6) Communication Personnel
 - 7) Registre de l'Inspection du Travail
 - 8) Registre du Médecin de Prévention – Aptitudes médicales
 - 9) Plans d'organisation – évacuation
 - 10) Plan d'actions
- **Un classeur concernant les bâtiments, les installations et l'univers de travail :**
 - 1) Registre des vérifications périodiques
 - 2) Rapports des vérifications périodiques
 - 3) Rapport de surveillance du site
 - 4) Carnets de maintenance
- **Un classeur concernant les interventions des salariés d'entreprises extérieures, les chauffeurs/livreurs, etc...**
 - 1) Protocole fournisseurs
 - 2) Protocoles administrés

- Plans de prévention

Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises, a avancé (et pour certains) solutionné les risques identifiés (ex. protocole forte chaleur, marquage au sol des véhicules, déchetteries, etc...)

Concernant la formation, les assistants de prévention ont bénéficié des formations obligatoires suivantes au cours de 2022, à savoir :

- Formation préalable (nomination) : 1 agent - 5 jours
- Formation continue (année qui suit la nomination) : 1 agent - 2.5 jours
- Formation obligatoire de professionnalisation : 1 agent – 2.5 jours

Au cours de cette année 2022, le SICTOM a engagé **26 046,72 €** de dépenses afin de renouveler ou d'améliorer les équipements de protection individuelle (gants, tenues de travail, lunettes, chaussures, masques de protection...).



07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

07.1. Tableau des effectifs au 31.12.2022

Extrait du compte administratif 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Apprenti	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		117,00	1,00	118,00	103,00	3,00	106,00
Adjoint technique	C	46,00	0,00	46,00	34,00	3,00	37,00
Adjoint technique principal 1 ère classe	C	18,00	1,00	19,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,00	0,00	31,00	31,00	0,00	31,00
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00
Ingénieur Hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation 2 ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		136,00	1,00	137,00	119,00	3,00	122,00

Le SICTOM SUD ALLIER a également fait appel à 79 agents intérimaires du Centre de Gestion d'Yzeure au cours de 2022 représentant à l'année 22 agents à équivalent temps plein pour palier au remplacement de son personnel titulaire (absences pour maladie, congés, RTT, etc...).

- (1) Les grades et emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C

- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérantes. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8*6/12)
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

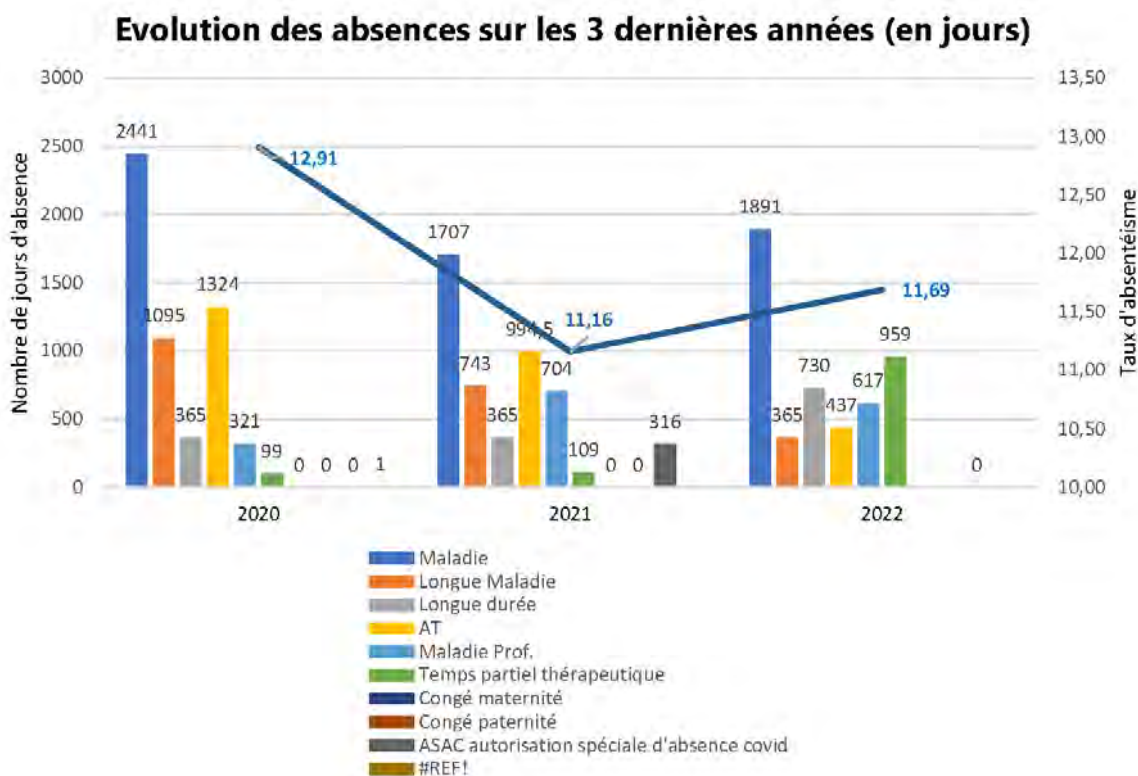
7.2. Formations réalisées en 2022

Type de formation	Nombre d'agents formés	Dont encadrants	Nombre de jours
Formation de perfectionnement	16	1	39.50
Formation statutaire (Intégration, 1 ^{er} emploi, tout au long de la carrière)	73	3	249.50
Préparation concours/examens	/	/	/

Formations liées principalement au travail en sécurité (habilitation électrique, CACES, FCO, FIMO, etc...).

07.3. Absentéisme (maladie – accident du travail...)

Extraits du rapport d'absentéisme assurance statutaire CIGAC/SOFAXIS



08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

08.1. Outils de communication

En complément des outils de communication permanents de la collectivité, **plusieurs publi-reportages et encarts ont été diffusés dans la Semaine de l'Allier**. Ces encarts et articles ont permis de sensibiliser les lecteurs sur des problématiques actuelles : tri, compostage et gestion des végétaux, actualités de la collectivité et 40 ans du SICTOM. Ils ont par ailleurs été transmis dans les communes et sur notre page Facebook.

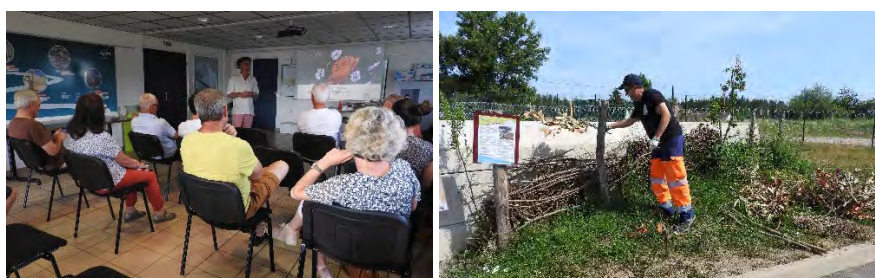


Refonte du site avec mise en ligne le 15 décembre 2022



20 598 visites et 2 100 abonnés

08.2. Actions de communication, sensibilisation et animations



Participation à la première édition de la fête de la nature, organisée par la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne avec une conférence de Pierre FELTZ sur le jardinage au naturel, un stand info en déchetterie, un plogging et un stand sur le marché



Participation à Tous au Compost avec une rencontre des maitres composteurs du département, l'implantation d'un nouveau site de compostage partagé et au Troc Plantes de Cressanges



Participation à la « Faites de la Récup' » organisée à Bellerive/Allier par Vichy Communauté



Participation aux Embouteillages de Lapalisse avec un stand prévention des déchets

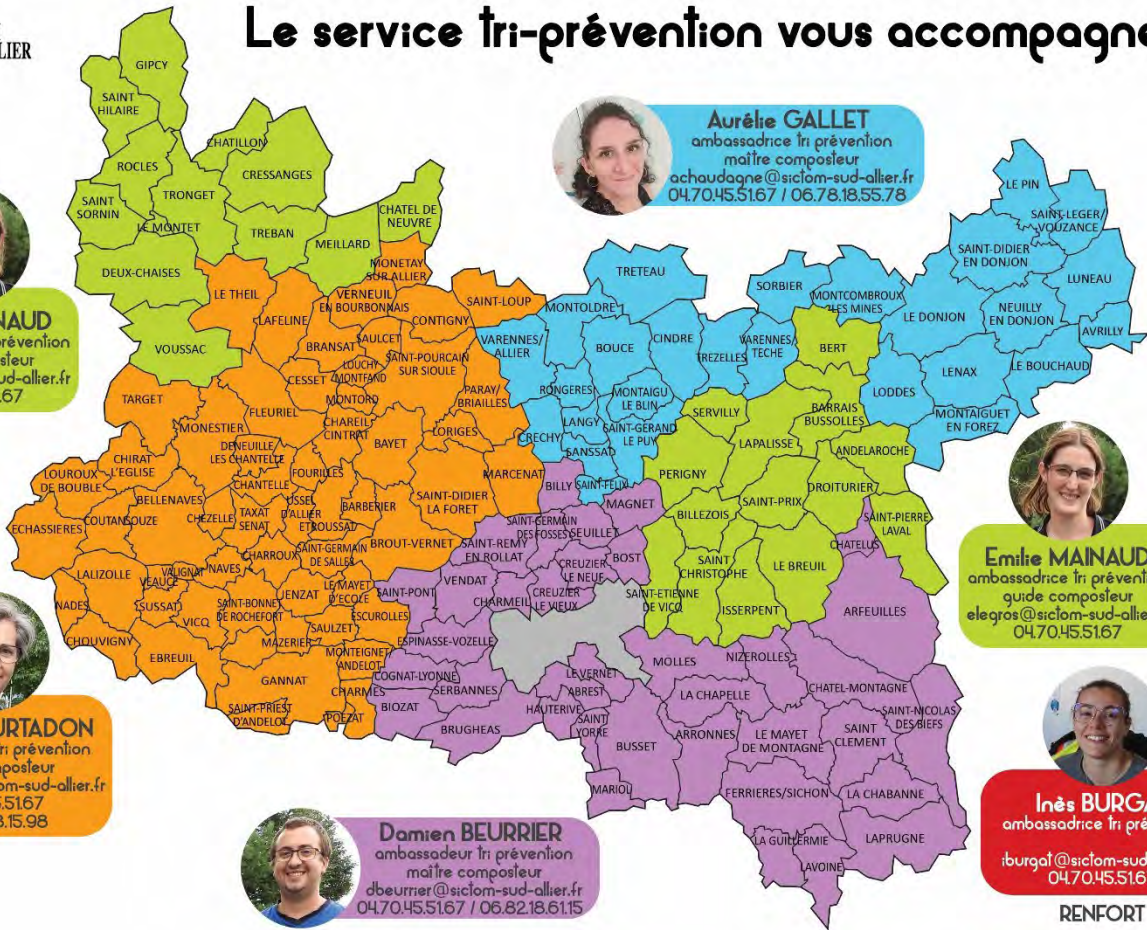


Organisation de 10 séances de la Guerre du Tri n'aura pas lieu avec le Petit Théâtre Vert pour les établissements scolaires pour 1138 élèves



Participation à la Journée Départementale de la Réparation

Le service Tri-prévention vous accompagne



09. LA PREVENTION DES DECHETS

09.1. Indice de réduction des déchets

09.1.1. *Indice de réduction des OMA*

Par rapport à 2010, l'**indice de réduction des OMA est de 90,10**. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

09.1.2. *Indice de réduction des DMA*

Par rapport à 2010, l'**indice de réduction des DMA est de 101,80**. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :

tonnages collectés en 2010 = indice 100

*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

09.2. Actions de prévention

✓ *Compostage – Gestion des déchets verts*

Contexte réglementaire :

La loi AGECE a fixé l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, dont les particuliers, au 31 décembre 2023.

Le SICTOM Sud-Allier devra ainsi intensifier ses actions portant sur le compostage dans les années à venir, tant à destination des particuliers que des gros producteurs comme les EHPAD et restaurants scolaires.

Compostage individuel



En 2022, 511 composteurs ont été vendus par le SICTOM.

Depuis 2009, ce sont 5 300 composteurs qui ont été vendus, équipant ainsi près de 10,5% de nos foyers.

Les déchets organiques représentent encore 14% du contenu de nos ordures ménagères.

Compostage partagé



A ce jour, 20 sites de compostage partagé sont actifs sur le territoire et concernent des hameaux, pieds d'immeubles, lotissements ou bourgs. 200 à 300 personnes sont engagées dans cette démarche.

Nous pouvons estimer à 10 tonnes la quantité de déchets détournés des ordures ménagères par ce biais.

Un guide pratique et une campagne de sensibilisation ont été diffusés auprès des communes et sur les réseaux sociaux afin de lancer un appel à projets pour créer de nouveaux sites de compostage partagé.

Compostage en établissements



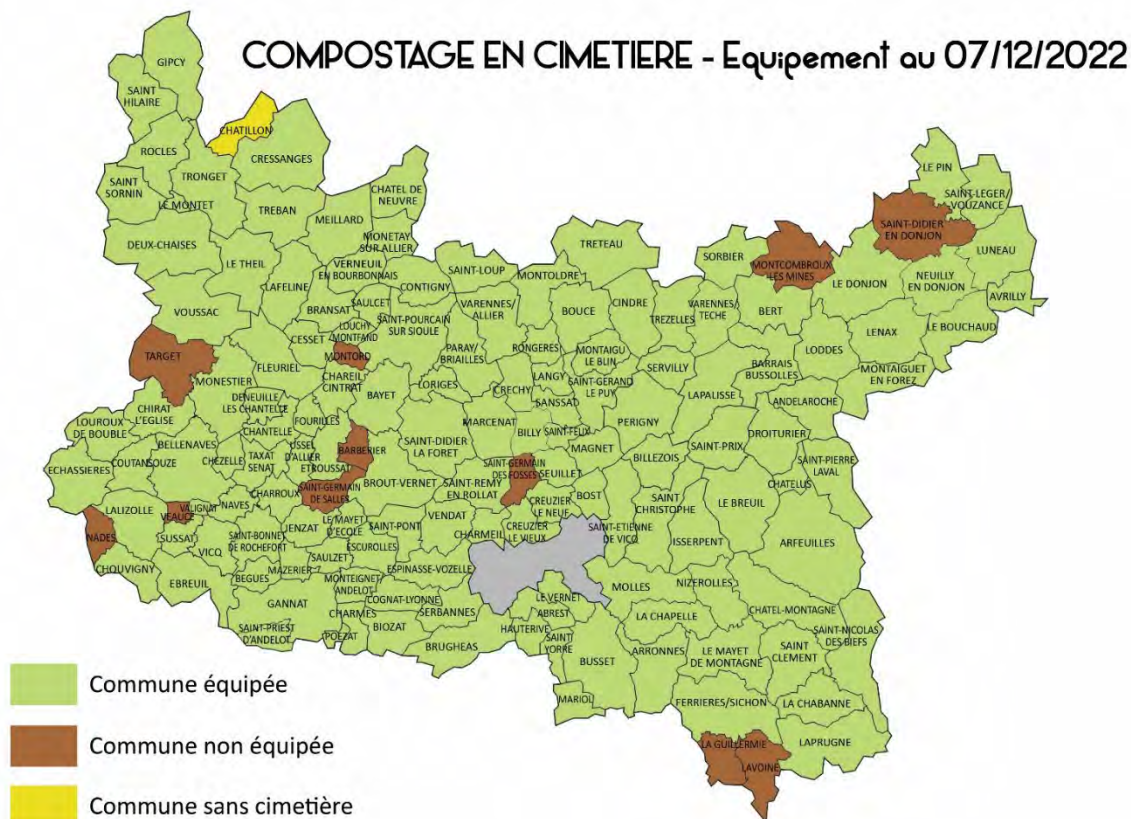
130 sites sont en fonctionnement (cantines scolaires, EHPAD, campings...). Une première estimation des déchets détournés via le logiciel Logiprox (mise en service fin 2021) : 40 tonnes/an.

Un guide pratique a été créé pour accompagner les structures à la mise en place du compostage.

Parallèlement, le syndicat facture les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale des biodéchets. Les ambassadeurs tri prévention ont ainsi effectué plusieurs visites/formations et diagnostics sur place.

Gestion des déchets verts

74% des cimetières du territoire sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant d'éviter de jeter la terre, les fleurs et plantes fanées avec les ordures ménagères.





Accompagné par deux associations partenaires Les Jardiniers du Bourbonnais et Les Amis des Arbres, le SICTOM sensibilise régulièrement les usagers à une gestion in situ des déchets verts via le mulching, le broyage, le paillage, les haies sèches et le compostage.

Ce sont en effet plus de 10 000 tonnes de végétaux qui ont été déposées en déchetteries en 2022 et 218 tonnes de tontes dans 4 déchetteries.



Dans un premier temps destiné aux déchets verts des communes, deux broyeurs ont été acquis par le SICTOM et mis à disposition depuis mai 2022. L'objectif étant de réduire les quantités de végétaux apportés par les communes en déchetteries et dans les dépôts.

Ces deux broyeurs ont été réservés 59 jours par les communes entre mai et décembre 2022.

✓ Développement du Stop Pub



La mise à disposition d'adhésifs Stop Pub se poursuit avec des relais dans les communes et associations. Des campagnes de sensibilisation sont également diffusées régulièrement, notamment via les réseaux sociaux.

Nous estimons à 15% la part de foyers équipés d'un Stop Pub.

✓ Développement des manifestations éco-responsables

59 associations et collectivités ont signé une convention de partenariat avec le SICTOM en 2022, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les gestes de réduction et de tri de leurs déchets lors des manifestations. Via cette convention, les structures bénéficient de gobelets réutilisables ou d'une participation pour l'acquisition de gobelets réutilisables personnalisés.

✓ Développement du réemploi



En marge des locaux réemploi présents dans 4 déchetteries ainsi que des stands de sensibilisation, le SICTOM sensibilise le grand public au réemploi via des Repairs Cafés organisés avec les FabLab locaux et grâce à des ateliers ludiques lors des manifestations locales.

10. PERSPECTIVES 2023

Comme je vous l'avais annoncé l'an dernier, le SICTOM a lancé une étude pour la rénovation de l'Unité de Valorisation Energétique. Cette action doit tenir compte de l'objectif du « 0 enfouissement », fer de lance de la politique régionale en Auvergne Rhône Alpes relative à l'élimination des déchets. Se sont associées toutes les collectivités gérant le Service Public de Gestion des Déchets en Allier à savoir les SICTOM de la Région Montluçonnaise, du Nord Allier et de Cérilly ainsi que Vichy Agglomération.

Les UVE deviennent alors incontournables pour l'élimination des déchets ultimes. A défaut, certains territoires seront obligés de se tourner vers des départements limitrophes. Le dimensionnement de l'outil devrait être arrêté en fin d'année.

Au sujet des finances, le prix du carburant a baissé par rapport à l'an passé et c'est une bonne nouvelle. Cependant, il reste à un niveau élevé. Toutes les prestations et charges courantes ont augmenté considérablement. La gestion des dépenses au plus près des besoins est donc indispensable. En parallèle, la recherche de nouvelles recettes est nécessaire sur la vente des matières et la valorisation énergétique. L'exécutif et les services s'y attèlent...

2023 est une année de mise aux normes pour certaines UVE en France notamment au niveau des rejets atmosphériques. Le SICTOM SUD ALLIER y échappe. Les élus du Syndicat ont toujours anticipé les travaux nécessaires pour capter les polluants. Cette démarche environnementale du syndicat doit rester un élément moteur dans les futurs travaux de rénovations de l'usine.

Enfin, la distribution gratuite des composteurs rencontre un vif succès. J'espère qu'elle se traduira dans les faits par une baisse substantielle des tonnages incinérés. En parallèle, les consignes de collecte des ordures ménagères ont été rappelées. Une sensibilisation des usagers au tri est renforcée. Pour mémoire, plus de 10 000T d'emballages en plastique, en papier, en verre et biodéchets... sont incinérés chaque année malgré l'extension des consignes de tri censée faciliter la tâche pour l'utilisateur. Il convient aujourd'hui d'être plus strict sur le respect des consignes. Un travail difficile pour nos agents de collecte qui rencontrent toujours des usagers récalcitrants.

Partie 3

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

01. LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

01.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte en porte à porte (OM)	Régie SICTOM Sud-Allier
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective en porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	
15 déchetteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	
Traitement par incinération UVE de Bayet	DSP avec LUCANE
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre	
Collecte des OM	Prestation de service avec SUEZ
Collecte sélective PAV	
Traitement par enfouissement des OM (ISDND Gaïa, Cusset)	



NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS €TTC	
				2021	2022
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchetteries)	DSP 20 ans	31/12/2027	3 366 383 €	3 909 878 €
SUEZ RV CENTRE EST	Traitement des encombrants non valorisables de déchetteries	Marché 4 ans	30/11/2025	522 000 €	605 353 €
ECOVERT BOILON	Traitement des déchets verts collectés en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	206 085 €	200 044 €
PIROUX FILS		Marché 4 ans	31/12/2023	119 573 €	117 181 €
ECOVERT BOILON	Traitement du bois collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	208 485 €	178 378 €
ONYX ARA	Traitement des DDS collectés en déchetteries	Marché 4 ans	24/07/2022	12 488 €	9 278 €
ONYX ARA	Traitement amiante collectée en déchetterie	Marché 4 ans	10/04/2024	17 760 €	31 106 €
COVED	Traitement plâtre collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2022	36 795 €	31 308 €
TOTAL SSA				4 489 569 €	5 082 526 €
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre					
SUEZ	Collecte + traitement des OM	-	30/04/2025	216 560 €	174 520 €
	Collecte et traitement des emballages et papiers			55 702 €	Régie SICTOM€
	Collecte et traitement du verre			12 040 €	Régie SICTOM
	Collecte et traitement déchets déchetterie Le Donjon			66 314 €	63 991 €
TOTAL 13 communes				350 616 €	238 511 €

02. LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

02.1. Dépenses du service (chiffres tirés des comptes administratifs 2022)

BUDGETS	DEPENSES INVESTISSEMENTS	DEPENSES FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	1 161 623,39 €	19 706 366,67 €
Collecte sélective (annexe) HT	524 172,84 €	2 826 327,31 €
Location usine (annexe) HT	3 152 682,50 €	923 984,51 €
Prestations aux professionnels (annexe) HT	71 756,76 €	630 357,11 €

02.2. Modalités de financement (état des recettes par budget)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
Budget syndical	
- Reversement budget annexe + remboursement personnel	- 1 317 943,46 €
- FCTVA	- 231 331,72 €
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres communes extérieures + ViCo	- 14 044 440,26 €
- Redevance spéciale	- 673 347,64 €
- Ventes matières	- 399 800,98 €
- Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 77)	- 36 466,42 €
- Subventions + soutiens éco-organismes	- 149 235,70 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 2 554 380,50 €
- Enlèvements exceptionnels	- 19 651,72 €
Budget collecte sélective HT	
- Redevance spéciale carton	- 31 419,35 €
- Subvention budget général	- 604 000 €
- Aides CITEO	- 1 557 758,02 €
- VENTES MATIERES	- 140 835,61 €
➤ PEHD	- 6 042,40 €
➤ Verre	- 77 429,17 €
➤ Acier CS	- 42 754,16 €
➤ Alu	- 13 615,33 €
➤ Papier carton	- 974,55 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 26 866,88 €
Budget location usine	
- Subvention équilibre budget général	- 1 120 000 €
- Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le délégataire	- 457 962,98 €
- Redevance d'intéressement 2022	- 445 646,50 €
- Frais de contrôle des installations	- 74 301,50 €
- Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés	- 280 697,32 €
- Résultat antérieur y compris affectation	- 3 810,96 €

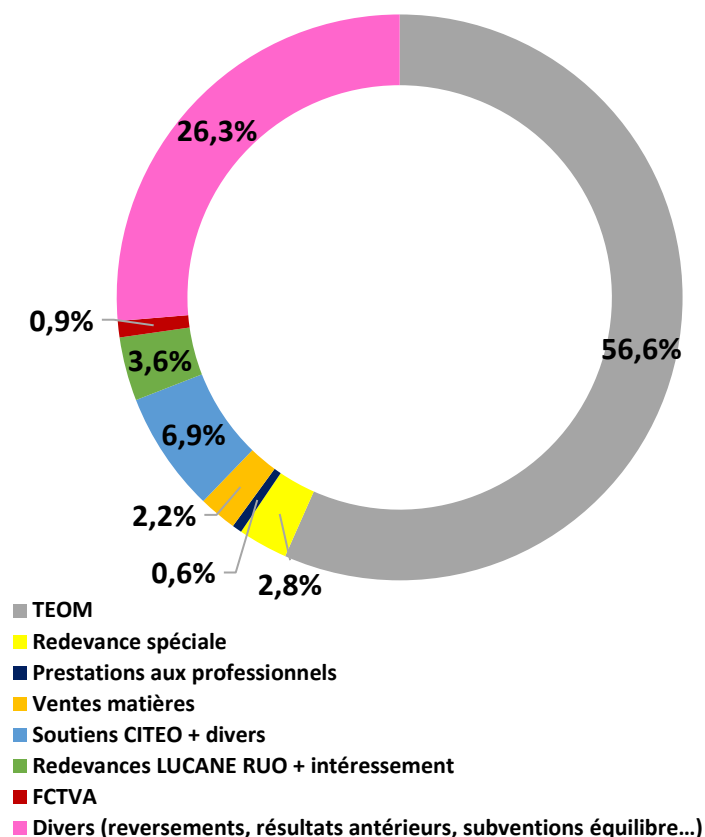
Budget prestations aux professionnels	
- Apport en déchetteries + marché conseil départemental Allier	- 118 740,06 €
- Résultat antérieur y compris affectation	- 422 865,19 €
- Subvention équilibre budget général	- 89 000 €

02.3. Coût par habitant et par an

		2022			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	Zone 2 Avec collecte pàp 2 fois/semaine	Zone 3 Avec collecte pàp 3 fois/semaine	Zone 4 Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2021	137,39€ 142,75€	142,76€ 148,33€	144,55€ 150,19€	123,86€ 128,69€
Prix de base de collecte et de traitement des déchets des aires de repos des routes départementales et nationales		39€/m ³ collecté			

Le montant de référence par habitant a été de **142,75€, en hausse de 3,9%**.

02.4. Aides perçues et recettes de valorisation (budget général + budget collecte sélective)



Répartition des recettes de fonctionnement

02.5. Redevance spéciale pour les déchets non ménagers



Comité Syndical du
21/06/2022

ANNEXE N°2

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du **1er janvier 2023**

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS				
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers sauf <u>dépôts de déchets verts</u> sur plate-forme et <u>amiante</u> .				
TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERCIANTS				
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants :				
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros		Demi tarif applicable
		2022	2023	
Déchets : végétaux - gravats - encombrants - incinérables - déchets mélangés - bois - plâtre				
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	19,55	20,35	NON
Fourgon ≤ à 3.5 tonnes de PTAC	2	40,10	41,70	20,85 €
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélévé	3	57,85	60,15	30,08 €
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	115,75	120,40	60,20 €
Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par an par foyer	0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Déchets : papier, carton, ferraille et mobilier si benne écomobilier dans la déchetterie		Gratuit	Gratuit	NON
Tous types d'apports	0			
Déchets : huile de vidange	5	0,55 €/L	0,55	NON
Tarif apport déchets inertes (SD) Gannat, se référer à la plaque de tare du véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,60 €/T	3,75	NON
	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	Forfait 19,55	Forfait 20,35	NON

Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagées		
Dépôts avec véhicule de charge utile < 2m ² (remorques simple essieu, véhicules camionnettes type Kangoo, Berlingo...) pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	10 € TTC Gratuit	NON
Dépôts avec véhicule de charge utile > 2m ² (remorques double essieux, fourgons, camions plateau...) pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	20 € TTC Gratuit	NON

PLAQUE AMIANTE ENTIERE		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	220 € HT soit 264 € TTC/Tonne	NON
PLAQUE AMIANTE BRISÉE, (chutes, dalles plafond, dalles de sol, soubassement, pot de fleurs, etc.)		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	886 € 45 HT soit 1063,74 € TTC/Tonne	NON

* Ces tarifs seront révisés en fin d'année

Annexes

Bilan des réunions des institutions du SICTOM Sud-Allier en 2022

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de bureau	01/03/2022 14/06/2022 27/09/2022 27/11/2022
Comité syndical	08/03/2022 22/03/2022 21/06/2022 04/10/2022 06/12/2022
Commission d'Appel d'Offres	08/03/2022 Collecte secteur du Donjon Groupements de commandes bacs CS et OM Pneumatiques VL et PL (sans suite défaillance titulaire pressenti) 10/05/2022 Pneumatiques PL 21/06/2022 Accord cadre gasoil (sans suite insuffisance de concurrence) Pièces et prestations RENAULT 04/10/2022 Accord cadre gasoil Véhicule de collecte et d'équipements 29/11/2022 Assurances statutaires (infructueux) Accord cadre composteurs 13/12/2022 Assurances statutaires
Comité Technique	01/03/2022 14/06/2022 06/10/2022 29/11/2022
CHSCT	01/03/2022 14/06/2022 06/10/2022 29/11/2022
Autres	
Lucane	Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	Pas de commission en 2022, à la demande des institutions de contrôles
Rencontres régulières exécutif Président + vice-présidents	1 fois par mois
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins

Lexique

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

DAE

Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

DDS

Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

Déchets ultimes

Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers

(lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

Dioxines

Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de «police de l'environnement» auprès des

installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

EMR

Emballages Ménagers Recyclables. Ils se composent des emballages à trier : papier, carton et brique alimentaire, bouteille et flacon plastique, emballage métallique et bocal, bouteille et pot en verre.

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

ISDI

Installation de Stockage de Déchets Inertes. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site. Le SICTOM possède une ISDI à Gannat, à côté de la déchetterie.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

Métaux lourds

Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

REFIOM

Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. Sa tarification est calculée en fonction du service rendu à l'utilisateur.

REP

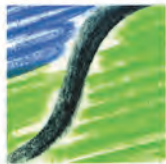
Responsabilité Élargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

UVE

Unité de Valorisation Énergétique



SICTOM
SUD-ALLIER

Votre SICTOM en 2023

Commandez votre

kit compostage*

*Valoriser ses biodéchets
et réduire les ordures ménagères*

* Composteur + bioseau + aérateur - SELON STOCK



RAPPEL : Modalités de collecte en porte à porte

*Sortie la veille...
Rentrée après
la collecte*



*Les bacs ou sacs
sont à présenter les veilles
de ramassage, sur la voie publique
et en limite de chaussée*

Notre règlement de collecte

évolue



#agirpourréduiresapoubelle

*Végétaux,
emballages, papiers
ou verre INTERDITS
aux ordures ménagères*

Des badges d'accès pour nos

déchèteries



*Sans badge,
l'accès sera REFUSÉ*



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr



Panneau
Pocket